

RECONNAISSANCE DES ACQUIS

Vous croyez avoir droit à une reconnaissance des acquis puisque vous avez :

- suivi des cours à l'UQAR dans un programme complété;
- suivi des cours dans un autre établissement universitaire;
- terminé un DEC technique;
- acquis de l'expérience professionnelle pertinente à votre champ d'études.

Si vous remplissez l'une des conditions énumérées ci-dessus, vous devez :

- ① lire attentivement et remplir le formulaire ci-joint;
- ② fournir tous les documents officiels exigés pour l'étude de votre dossier (voir formulaire).

Vous devez retourner votre formulaire dûment rempli au Bureau du registraire :

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI
Bureau du registraire - Reconnaissance des acquis
300, allée des Ursulines, C. P. 3300, succ. A
Rimouski (Québec) G5L 3A1, CANADA**

ou

acquis@uqar.ca

S.V.P., n'oubliez pas d'expédier tous les documents exigés, si ce n'est déjà fait (relevé de notes officiel et autre). Pour des précisions sur les cours pouvant conduire à une reconnaissance des acquis, veuillez communiquer avec votre responsable de programme. Pour des informations générales relatives au processus de reconnaissance des acquis, veuillez communiquer avec le Bureau du registraire au 418 724-1433 ou au 1 800 511-3382, poste 1433.

Ce formulaire s'adresse à la personne inscrite dans un programme à l'UQAR qui possède la formation et les connaissances requises pouvant donner lieu à une reconnaissance des acquis. Il est recommandé de communiquer avec votre responsable de programme afin d'obtenir les informations nécessaires pour dresser la liste des cours visés par votre demande.

IDENTIFICATION

Code permanent _____

Nom _____ Prénom _____

Date de naissance _____ Trimestriel d'admission _____

Programme d'études _____

ACQUIS ANTÉRIEURS

1. **Cours réussi(s) à l'UQAR**
Préciser au verso le(s) cours que vous désirez voir reconnaître dans votre programme.

Le résultat de chaque cours accordé par reconnaissance des acquis doit être égal ou supérieur à 2,0 / 4,3 pour les cours du 1er cycle et à B pour les cours des cycles supérieurs.
 2. **Cours réussi(s) dans un autre établissement universitaire**
Joindre la description officielle du ou des cours et nous faire parvenir, par l'intermédiaire du Bureau du registraire de cette institution, le relevé de notes officiel. Veuillez également préciser au verso le(s) cours que vous désirez voir reconnaître dans votre programme.

Le résultat de chaque cours accordé par reconnaissance des acquis doit être égal ou supérieur à 2,0 / 4,3 pour les cours du 1er cycle et à B pour les cours des cycles supérieurs.
 3. **Cours réussis provenant d'un diplôme d'études collégiales (DEC) technique complété**
Les cours qui peuvent être reconnus sont ceux qui ont été identifiés préalablement par le module et dont le résultat est égal ou supérieur à la moyenne du groupe à moins d'avoir obtenu une cote R égale ou supérieure à 26 et que les programmes universitaires et DEC techniques poursuivent les mêmes finalités. Notons que certains programmes peuvent avoir des exigences plus élevées.
 4. **Expérience professionnelle**
Joindre une lettre d'attestation et une description de fonction provenant du supérieur immédiat, au moment où l'expérience a été vécue et remplir la section réservée au verso.
 5. Autres, précisez : _____

- Joindre toutes les pièces qui pourraient aider le responsable de programme à analyser votre demande : attestation, description de fonction, cours suivi(s), etc...

Je demande que l'on fasse l'examen de mes acquis antérieurs afin d'être exempté de suivre un ou des cours pour lesquels les connaissances ont été acquises. **J'accepte de payer 10 \$ par cours reconnus jusqu'à concurrence de 50 \$ par demande de reconnaissance des acquis pour un même programme de formation.** Cependant, une demande de reconnaissance des acquis relative à un protocole de DEC/BAC ou entente interinstitutionnelle sera gratuite si le cheminement prévu est suivi intégralement.

Signature

Date

IMPORTANT

Ce formulaire doit être remis au Bureau du registraire qui verra à l'acheminer à votre responsable de programme lorsque toutes les pièces justificatives auront été reçues et validées.

